

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



**CANADA HOUSE WELLNESS GROUP PUBLIE SES RÉSULTATS FINANCIERS
AU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021**

Augmentation des revenus nets de 114 % et de 95 % pour les périodes de trois et neuf mois respectivement

Toronto – 29 mars 2021 (CNW) - Canada House Wellness Group (CSE: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer ses résultats pour les périodes de trois et de neuf mois ayant pris fin le 31 janvier 2021. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens et se trouvent au www.sedar.com.

Faits saillants – finances :

- La trésorerie était de 3 274 \$ au 31 janvier 2021, comparativement à 1 767 \$ au 30 avril 2020.
- Les revenus pour les périodes de trois et neuf mois ayant pris fin le 31 janvier 2021 ont été de 2 872 \$ et de 7 662 \$, ce qui représente une augmentation de 1 530 \$ et de 3 739 \$ ou de 114 % et de 95 % comparativement aux montants de 1 342 \$ et de 3 923 \$ pour les mêmes périodes lors de l'exercice précédent. La principale raison expliquant l'augmentation des revenus associés aux produits des marchés de consommation à des fins thérapeutiques et récréatives d'Abba Medix Corp., qui, déduction faite de la taxe d'accise, ont augmenté de 1 512 \$ au cours des trois mois et de 3 678 \$ pour la période de neuf mois ayant pris fin le 31 janvier 2021.
- Les pertes et pertes globales pour les périodes de trois et neuf mois ayant pris fin le 31 janvier 2021 ont été de 2 518 \$ et de 5 209 \$, comparativement à 364 \$ et à 3 803 \$ pour les mêmes périodes lors de l'exercice précédent.
- La trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation pour la période de neuf mois ayant pris fin le 31 janvier 2021 a été de 2 874 \$, comparativement à 3 704 \$ pour la même période lors de l'exercice précédent.

« Nous sommes très enthousiasmés par la croissance des revenus à l'échelle de l'entreprise, qui est le résultat d'un vif intérêt pour notre nouveau format et notre offre d'UGS, particulièrement au Québec. Nous demeurons disciplinés dans le cadre de notre stratégie fondamentale qui consiste à desservir le marché médical en nous concentrant particulièrement sur les anciens combattants et en continuant de consolider notre position de principal producteur autorisé au sein du marché récréatif pour adultes du Québec, a déclaré Chris Churchill-Smith, chef de la direction de Canada House. Nous avons récemment réalisé des investissements dans l'équipe du service à la clientèle d'Abba dans le but de maintenir notre excellent service à la clientèle médicale afin de l'harmoniser avec notre base croissante de patients, et nous poursuivons nos efforts dynamiques de commercialisation de nouveaux UGS au sein du marché de l'achat local au Québec et dans les autres provinces. »

Faits saillants – activités :

Après la fin du trimestre, la Société a annoncé ce qui suit :

- Le 18 février 2021, elle a conclu une entente de distribution de Cannabis 2.0 avec Pure Extracts Technologies Corp. (CST : PULL) (OTC : PRXTF) (XFRA : A2QJAJ) (« **Pure Extracts** »), une entreprise œuvrant dans le domaine de l'extraction à base de plantes, axée sur le cannabis, le chanvre, les champignons fonctionnels et le secteur des substances psychédéliques, qui connaît une expansion fulgurante. En vertu des modalités de l'entente de distribution, la filiale en propriété exclusive de l'entreprise, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), distribuera la gamme de produits concentrés Pure Extracts par l'entremise de ses canaux de distribution provinciaux établis.
- En date du 16 février 2021, Abba avait dépassé 650 inscriptions de patients actifs, dont 400 anciens combattants. La réalisation de ces jalons a fait suite au lancement de la variété Veterans Kush d'Abba, un cultivar conçu spécialement pour les anciens combattants atteints de troubles de stress post-traumatique (TSPT), qui a reçu énormément d'éloges de la part des patients d'Abba, exclusivement pour les patients inscrits d'Abba. La division clinique de l'entreprise, Canada House Clinics (« **CHC** »), et Abba ont comme orientation de servir les anciens combattants au Canada, y compris d'offrir des services et du soutien autres que le cannabis médical. CHC continue également de constater une hausse de sa base de patients d'anciens combattants, grâce à des initiatives récentes accélérant la croissance pour dépasser les 3 100 inscriptions médicales d'anciens combattants actifs partout au Canada.

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knaalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel

infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group

289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et *d'autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

